

Écoles d'art : « nous voulons associer les collectivités territoriales » (Emmanuel Tibloux, ANdÉA)

Paris - Publié le vendredi 12 septembre 2014 à 18 h 18 - Actualité n° 24962 - Imprimé par abonné n° 3825

« Nous dépendons étroitement des financements des collectivités territoriales. Nous voulons donc davantage les associer à l'ANdÉA, afin d'une part de les sensibiliser à nos enjeux, et d'autre part d'enrichir notre réflexion d'éléments issus d'une politique de territoire », déclare Emmanuel Tibloux, président de l'ANdÉA (Association nationale des écoles d'art) et directeur de l'Ensba (École nationale supérieure des Beaux-Arts) de Lyon, à News Tank le 12/09/2014.

La places des 46 écoles d'art, dont 33 EPCC (Établissements publics de coopération culturelle), dans les regroupements d'établissements d'enseignement supérieur, et le lien entre les écoles et les collectivités territoriales sont les deux sujets principaux abordés par l'ANdÉA lors de son séminaire d'été sur le thème « Les écoles d'art aujourd'hui : quelle politique ? quelle économie ? », organisé au Centre Pompidou-Metz et à l'École supérieure d'art de Lorraine les 04 et 05/09/2014.

« Poursuivre la mise en œuvre du potentiel des écoles d'art » (Emmanuel Tibloux, président de l'ANdÉA)

En ces temps de crise économique, de réduction des contributions de l'État et de réforme de l'Enseignement supérieur, nous demandons à chacune de nos trois tutelles et financeurs de poursuivre la mise en œuvre du potentiel des écoles d'art.

- Aux ministères de la Culture et de la Communication et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :
 - de préserver et déployer l'offre de formation et de recherche des écoles.
- Aux collectivités territoriales :
 - de maintenir le financement des écoles.

Nous souhaitons entretenir et maintenir le dialogue avec les présidents d'EPCC (Établissements publics de coopération culturelle). La majorité des collectivités territoriales soutiennent leur école d'art car elle est un élément important de leur identité. Il s'agit d'établissements d'enseignement supérieur mais aussi culturels, ils s'inscrivent donc dans la politique culturelle de la ville.

Collectivités territoriales : « nous dépendons étroitement de ces financements »

Nous craignons que la baisse de la dotation d'État aux collectivités territoriales amène celles-ci à diminuer leurs subventions aux écoles. Or, nous dépendons étroitement de ces financements. Nous voulons donc davantage associer les collectivités territoriales à l'ANdÉA, afin, d'une part, de les sensibiliser à nos enjeux et, d'autre part, d'enrichir notre réflexion d'éléments issus d'une politique de territoire.

- Le financement des écoles provient des collectivités à 80 %, dont 73 % pour les villes et intercommunalités, pour un budget de 4,2 millions d'euros et un effectif moyen de 260 étudiants, selon les chiffres récoltés lors du séminaire.
- Les présidents d'EPCC étaient invités pour la première fois au séminaire d'été. 15 d'entre eux sont venus, ce qui montre le début d'une collaboration étroite. Cette invitation sera reconduite chaque année.

Regroupements : « une intégration à long terme des écoles d'art est envisageable »

Il n'y a pas systématiquement de place pour les écoles d'art dans les regroupements, car les acteurs ne perçoivent pas toujours la valeur ajoutée de notre offre de formation et de recherche. Tout dépend de la place accordée à la spécificité des enseignements supérieurs artistiques, qui sont pourtant à la pointe en matière d'innovation pédagogique et de méthodologie de recherche.

Une intégration à long terme des écoles d'art est envisageable dans l'avenir, et rien n'empêche la signature de partenariats et conventions entre établissements relevant de chacun des deux ministères.

Nous souhaitons que la richesse et la spécificité des établissements d'enseignement supérieur artistiques soient mieux prises en compte dans ces regroupements, par le biais d'un renforcement du dialogue entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Culture et de la Communication.

« La nécessité d'un réseau national sur tout le territoire »

L'ANdÉA souligne « l'investissement que représentent les 33 écoles sous statut d'EPCC pour les collectivités territoriales. [...] C'est la volonté politique locale qui est déterminante. »

L'association rappelle « la nécessité d'un réseau national apte à mailler l'ensemble du territoire et à garantir un enseignement supérieur artistique de proximité jusque dans les régions les plus délaissées. »

Maud Le Garzic Vieira Contim

Chargée de mission

Andéa

06 26 38 82 84

contact@andea.fr



CONTACT